

Ecole de commerce: questions et revendications

L'actuel débat sur l'Ecole de commerce dans les gymnases et les prises de position des conférences des maître·sse·s rendent urgente l'ouverture de négociations avec le DFJC et la Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP). Il s'agit de garantir les conditions et le temps de travail ainsi que l'emploi de toutes et tous les collègues, de faire respecter les positionnements des équipes enseignantes, les questionnements et les demandes dont elles sont porteuses.

Défendre la culture générale

1 Le développement dans les gymnases d'une Ecole de commerce qui combine CFC et maturité professionnelle, pose un évident problème. En effet, cette nouvelle filière met l'organisation scolaire gymnasiale du secondaire post-obligatoire sous l'égide des dispositions légales, réglementaires et des dispositifs fédéraux pour la formation professionnelle. Or l'échelon fédéral est bel et bien un centre de pouvoir et de décision incontournable.

2 La DGEP prétend, en bref, qu'il s'agit d'un simple changement d'étiquette entre la précédente et la nouvelle organisation de la formation commerciale. Or, c'est une situation où l'instance fédérale peut remettre en cause, pour la culture générale donnée dans cet enseignement, la struc-

ture et la qualité du savoir impartit, les éléments disciplinaires qui articulent ces savoirs, les acquis méthodologiques et, globalement, la construction intellectuelle et la somme des acquis scolaires existants jusqu'ici. Il faut être conscient que les savoirs prévus au plan fédéral pour le CFC de commerce rompent avec les savoirs disciplinaires et la construction intellectuelle qui existent aujourd'hui dans les gymnases. Et ce y compris dans la forme de gymnase «pluriel» que nous connaissons aujourd'hui et qui déborde largement la maturité fédérale. Nous insistons, la conception fédérale de la culture générale promeut pour la galerie l'interdisciplinaire, le pluridisciplinaire ou le transdisciplinaire. Elle attaque en réalité les savoirs, elle liquide l'approche disciplinaire et elle rompt avec les démarches méthodologiques qui y sont associées.

3 Sans doute, y a-t-il quelques possibilités de contenir ou de contourner la conception générale en matière d'enseignement professionnel que la Confédération entend imposer. Mais c'est bien cette conception qu'il faut critiquer car elle institue pour les apprenti-e-s un savoir différent, mineur et réduit par rapport à celui qui est imparti aujourd'hui dans les gymnases. Nous parlons bien des grands savoirs et des grands langages, donc de la culture générale. Dans l'enseignement professionnel, c'est au prix d'une stratégie systématique de torsion, de détournement et de contre-gestion que les maître-sse-s de culture générale parviennent à améliorer en qualité et en quantité ce que le cadre légal fédéral veut imposer.

L'enjeu du lieu

4 Dans l'enseignement professionnel en général, le nombre d'apprenti-e-s accédant à la maturité professionnelle est extrêmement réduit. Il y a pour cette filière de formation une forte sélection liée au manque de temps scolaire, à la concentration de l'effort demandé et à la quantité de matière assignée. Le système ne donne pas le temps et les moyens pour réaliser les plans d'étude et les programmes. Par conséquent, la pression et la sélection augmentent.

5 Il est absolument urgent de demander à la fois plus de temps et plus de moyens, ainsi qu'une réduction du poids de la sélection dans la maturité professionnelle et un développement de l'enseignement de la culture générale qui se rattache fermement à un socle de savoirs disciplinaires, autant en matière de connaissances que de méthodologie et d'acquisition des éléments de la construction intellectuelle.



6 Notre position est que c'est bel et bien la pédagogie, la construction générale de l'enseignement et de son organisation du travail qui doivent permettre de faire face aux diverses situations socio-scolaires dans le secondaire post-obligatoire, depuis les apprenti-e-s jusqu'aux gymnasien-ne-s de la maturité fédérale.

7 Ce que nous refusons avec une absolue détermination, ce n'est pas qu'il y ait une différence entre les quantités de savoirs atteints dans des formations diverses, mais bien que certaines de ces formations soient organisées dans le cadre d'une construction intellectuelle et que d'autres soient assignées à des démarches mineures face aux savoirs et aux méthodes. La clé est bien là.

8 Tou-te-s les enseignant-e-s du post-obligatoire connaissent leur métier et savent enseigner. Il leur faut le temps, les conditions et les moyens nécessaires. Le problème n'est donc pas essentiellement de savoir à quel lieu géographique, à quel établissement, vont être rattachées les formations liées à l'apprentissage de commerce. Mais bien, pour la culture générale, ce que vont être en quantité et en qualité ces formations. Par contre, il ne peut être question d'une concentration délibérée des classes de l'Ecole de commerce dans un seul établissement ou dans un nombre réduit d'établissements.

Le corset fédéral

9 Nous mettons également l'accent sur un autre point dans ce qu'implique aujourd'hui la conception fédérale officielle de la formation professionnelle. C'est un mouvement de soumission aux injonctions patronales les plus «immédiatistes» pour le marché du travail. Elles sont systématiquement porteuses d'une réduction et d'une parcellisation des savoirs professionnels et d'une restructuration des certifications de métier. Il y a un lien puissant entre ce mouvement de parcellisation des savoirs professionnels et le type d'enseignement officiellement assigné à la culture générale.

10 Nous luttons depuis très longtemps pour que les savoirs professionnels correspondent à des métiers construits, qualitativement forts, susceptibles de donner aux apprenti-e-s futur-e-s salarié-e-s la meilleure position possible sur le marché du travail.

11 La situation dans laquelle se trouvent les gymnases aujourd'hui pour la formation commerciale est objectivement préoccupante dans la mesure où une conception différente de l'enseignement peut s'y imposer depuis le centre de pouvoir fédéral. A partir de cette situation, se posent deux problèmes: l'un collectif, l'autre individuel.

Chaque maître-sse compte

12 Nous allons commencer par la dimension individuelle. Les enseignant.e-s qui travaillent aujourd'hui avec les classes de l'Ecole de commerce doivent se voir garantir l'emploi, le statut, l'horaire et le salaire, quelles que soient l'évolution de l'actuelle situation et l'inscription de la formation de commerce dans un type d'établissement ou un autre, école professionnelle ou gymnase. Le statut horaire est de 22 périodes pour un plein temps au gymnase (à l'exception de certaines disciplines, dont la bureautique) et de 25 périodes dans l'enseignement professionnel.

13 Il ne peut être question que, sous prétexte d'un déplacement de la formation de commerce, des gymnases à des écoles professionnelles, la DGEP casse des contrats et impose pour les enseignements de formation commerciale inscrits jusqu'ici au gymnase, des dégradations des conditions de travail, de salaire et de statut. Nous ne tolérerons aucun licenciement et aucune réduction forcée d'activité.

14 Dans le même temps, le Département et la DGEP doivent cesser de plier devant les injonctions fédérales et patronales. Ils doivent cesser de demander des formations alibi en matière de pédagogie de la formation professionnelle et les six mois en entreprise. Pour commencer, il n'y a pas de pédagogie de la formation professionnelle, entendue comme une pédagogie assignée à une catégorie d'élèves séparé.e-s et différent.e-s des autres, mais bien la construction d'une pédagogie qui prenne en compte les éléments socio-scolaires pour avancer dans la construction intellectuelle et dans l'acquisition des savoirs. Nous estimons que l'actuelle formation pédagogique peut intégrer cette dimension et que les collègues d'ores et déjà engagé.e-s ont droit à la reconnaissance de leur formation sans attendre d'elles/eux aucun complément.

15 De même, nous exerçons un métier en lui-même. Il n'y a pas à nous demander la preuve que nous avons effectué six mois de travail salarié où que ce soit.

16 Nous demandons donc la reconnaissance inconditionnelle de la qualité de tou-te-s les collègues pour enseigner n'importe où dans les gymnases, et plus largement pour enseigner la culture générale dans la formation commerciale dans n'importe quel établissement.

Egalité, reconnaissance, respect

17 En retour, cette revendication entraîne que soient généralisées partout dans les écoles professionnelles, et plus largement dans tout le secondaire post-obligatoire, les 22 périodes d'enseignement. Ce qui constitue une position intermédiaire, vu que SUD Education milite pour un plein temps à 20 périodes, revendication partagée par la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire (SSPES). Cela implique également l'allègement significatif des enseignements en atelier et en laboratoire, encore aujourd'hui à 37,5 périodes hebdomadaires. Le jeu du passage d'un secteur à l'autre du secondaire post-obligatoire pour augmenter le temps de travail et dégrader le statut est inacceptable et doit être combattu.

18 Dans la configuration actuelle de l'enseignement gymnasial, les maître-sse-s doivent avoir le droit d'accepter ou de refuser d'enseigner dans la formation de commerce CFC. Ce droit, qui est individuel, doit être complété d'un droit de retrait, de telle manière que personne ne soit assigné contre sa volonté à l'enseignement dans ces classes. La direction générale et les directions d'établissement doivent reconnaître aux enseignant.e-s, sur la base de l'organisation pédagogique (files) une large compétence de décisions démocratiques pour préparer des scénarios de répartition possible et équilibrer le travail en formation commerciale de manière juste.

19 Les modifications à faire intervenir dans la formation pédagogique doivent être introduites dans la formation ordinaire à la HEP, pour traiter les éléments nouveaux de type socio-scolaire et permettre un enseignement d'égale qualité pour toutes les composantes de notre population

d'élèves. Cette formation nouvelle doit se combiner avec la reconnaissance des diplômes actuels. En conséquence, il faut reprendre les questions d'équivalence entre diplôme HEP et diplôme IFFP et régler notamment la question des didactiques de branches, une fois pour toutes. Nous n'allons plus tolérer que les diplômes IFFP soient considérés comme des certifications dégradées, pas plus que nous n'allons accepter que les formations HEP soient considérées comme incomplètes pour assurer l'enseignement à l'intention des apprentis-e-s de commerce.

Avancer vers l'école démocratique

20 Du point de vue collectif, nous considérons que les positions des équipes d'enseignant-e-s, débattant et décidant en conférence des maîtres, doivent être prises en compte sur l'entier de la question de l'École de commerce. De la même manière, les déterminations des collectifs d'écoles professionnelles, où cette formation pourrait être transférée, doivent également être entendues. Nous demandons de la clarté sur les mesures prévues, une information transparente, les données sur la grille horaire, du temps pour débattre et pour décider. Il faut rompre avec la politique de commandement, avec les décisions qui tombent d'en haut et qui posent ensuite de très nombreux problèmes. Il faut écarter toute tentative d'attaquer les conditions de travail. Il est crucial d'introduire au plus vite une égalité de traitement entre tous les enseignements de culture générale et de disci-

plines, où qu'ils soient localisés, et ce sur la base des diplômes obtenus du point de vue académique et pédagogique.

21 Le pouvoir cantonal doit utiliser toutes les possibilités que lui donne le fait d'être maître d'apprentissage des apprentis-e-s de commerce, actuellement en gymnase, pour améliorer les conditions d'accès aux grands langages, aux grands savoirs et pour instaurer un enseignement prenant en charge les disciplines, l'acquisition des méthodes et des connaissances, ainsi que le processus général de construction intellectuelle. C'est parfaitement possible en utilisant la dynamique de la conjonction du CFC et de la maturité professionnelle.

22 Que ce soit dans les écoles professionnelles ou les gymnases, il faut renforcer la culture générale en voie CFC. Sur ces bases, nous demandons à l'employeur d'avoir une politique d'ouverture de la maturité professionnelle avec les moyens et le temps scolaire à disposition que cela implique. Il est reconnu que la maturité professionnelle a un excellent profil de métier, qu'il faut exploiter. Même les conceptions notoirement utilitaristes de l'OCDE en matière de compétences (littératie, numératie, maîtrise de situations techniquement complexes) poussent à développer et à renforcer des éléments qui ne peuvent être acquis que par un travail de construction intellectuelle et non par des savoirs limités et délibérément coupés de leur support disciplinaire.

Pour échanger et débattre

Assemblée

le jeudi 3 décembre 2015, 19 heures

Maison du Peuple, salle Jean Jaurès, Chauderon 5, 1003 Lausanne

sur l'école de commerce

The logo for 'Sud' is written in a stylized, red, cursive font.